

Conseil Municipal de HAUTECOURT ROMANECHÉ

Réunion du 9/12/21

**Présents** : Carine BESANCON, Gérard BREVET, Jean-Paul CHATARD, Mickaël CLEMENT, Anne-Hélène DESBOIS, Christian FEVRE, Karine GOYENECHÉ, Véronique MAIGRE ROLLAND, Nathalie PERDRIX, Marc ROCHET, Sophie PHILIBERT

**Absents excusés** : René LANDES, Gilbert CHABOT donne pouvoir à Karine GOYENECHÉ, Christelle LAMBERET donne pouvoir à Christian FEVRE

**Secrétaires de séance** : Véronique MAIGRE ROLLAND, Nathalie PERDRIX

**ORDRE DU JOUR** :

-Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21/10/2021

-Délibérations :

1. Adhésion à l'AFL : Agence France Locale (prêt salle paroissiale)
2. Plan Communale de Sauvegarde (PCS)
3. Demande de prolongation de 7 ans des autorisations d'exploiter les carrières « Sur la Chair » et « L'Etranglé » par la société AG FONTENAT
4. Convention de mise à disposition du personnel communal pour l'entretien des équipements d'assainissement pour le compte de GBA
5. Renouvellement de la convention avec le centre de gestion pour la mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation ACTES-HELIOS par la société DOCAPOSTE
6. Entretien des salles des fêtes

-Aménagement du cœur de village (projet SEMCODA)

-Points sur les commissions

-Questions diverses

-----  
Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 21 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.  
-----

**-DELIBERATIONS :**

**1.Adhésion à l'AFL :**

L'AFL (Agence France Locale) est une banque créée par des communes pour obtenir des prêts à des conditions intéressantes. La commune devrait verser une entrée en capital de 1900 €, somme calculée en fonction de son encours de dette (202000 € qui correspond au prêt de la salle des fêtes de Hautecourt réalisé auprès de la Banque Populaire), dont la moitié serait prise en charge par GBA. Il resterait donc 950 € à charge de la commune.

Pour l'acquisition de la salle paroissiale, le taux d'intérêt serait d'environ 0,5% pour un prêt de 65000 € (35000 € achat/30000 € travaux).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'AFL.

## **2. Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :**

Gérard Brevet commente le document demandé par la préfecture et qu'il a renseigné. Notre commune est située dans une zone qui nécessite un plan de protection par rapport à un risque majeur qui est celui de la rupture des barrages de Coiselet mais surtout celui de Vouglans.

Ce plan fait également l'inventaire de tous les risques majeurs (accident de la centrale nucléaire de Bugey ...) et des risques mineurs (canicule, épidémie, feux, épizootie...). Il permet de mettre en place une cellule de crise qui pourra coordonner les différentes actions qu'il faudra mener : dispositifs d'alerte, mobilisations des moyens de secours à la population.

Ce plan n'est pas figé dans le temps, il est appelé à évoluer. Jean-Luc Chevallier remarque qu'il faudra régulièrement mettre à jour les numéros de téléphone.

Le Maire va prendre un arrêté pour valider ce PCS et le transmettra à la Préfecture.

## **3. Demande de prolongation de 7 ans des autorisations d'exploiter les carrières « Sur la Chair » et « A l'Etranglé » par la société FONTENAT AG :**

Une enquête publique a été ouverte du 15/10/2021 au 26/11/21 en mairie et sur un site dédié à la Préfecture. Le commissaire enquêteur a rédigé un rapport qu'il a transmis aux services préfectoraux. Il a recueilli un certain nombre d'avis exprimés par les habitants.

Les remarques les plus fréquentes concernent :

- La vitesse excessive des camions dont la plupart ne sont pas bâchés,
- Le souhait d'une déviation pour les camions pour éviter la traversée du village de Hautecourt et/ou d'une voie parallèle à la départementale,
- Le contrôle de la nature des remblais,
- Le devenir du chemin qui contourne la carrière.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de prolongation avec 13 voix pour et une abstention. Cet accord est assorti de réserves qui rejoignent celles qui ont été exprimées par le public en ajoutant la demande de création d'une commission locale de suivi et de concertation dans laquelle les élus, l'entreprise et les différents acteurs concernés par ce dossier seront présents.

## **4. Convention de mise à disposition du personnel communal pour l'entretien des équipements d'assainissement pour le compte de GBA :**

Depuis 2019, la communauté d'agglomération GBA dispose des compétences en matière d'assainissement. Cependant, elle délègue aux communes l'entretien courant des stations d'épuration, et les dédommage en leur versant une indemnité. La commune d'Hautecourt-Romanèche perçoit à ce titre 10500€/an.

Accord à l'unanimité.

## **5. Renouvellement de la convention avec le centre de gestion pour la mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation ACTES-HELIOS par la société DOCAPOSTE :**

Le dispositif consiste à l'envoi à la Préfecture, pour contrôle de légalité, des actes transmissibles par voie électronique via une application sécurisée.

Accord à l'unanimité.

## **6. Entretien des salles des fêtes :**

Compte tenu de l'occupation très irrégulière des salles des fêtes, le centre de gestion suggère à la commune de procéder à un recrutement pour une durée hebdomadaire minimale et de rémunérer les heures effectuées en heures complémentaires.

Un groupe de travail composé de Carine Besançon, Gérard Brevet, Jean-Luc Chevallier, Marc Rochet se chargera de ce dossier.

## **7. Vote sur la répartition du fonds de solidarité et de l'attribution de compensation 2021 :**

Chaque année, les communes rurales de moins de 1000 habitants perçoivent de GBA une indemnité issue d'un fonds de solidarité selon un barème établi en 2019.

La commune de Hautecourt-Romanèche doit percevoir 3862€ en 2021.

D'autre part, GBA perçoit les taxes professionnelles et en contrepartie assume un certain nombre de compétences à la place des communes (assainissement, voirie communale par l'attribution d'une enveloppe annuelle, cotisation au SDIS, gestion des déchets...).

Une attribution de compensation est calculée pour chaque commune. Une majorité des communes est « bénéficiaire » et perçoit une contribution de la part de GBA. Hautecourt-Romanèche fait partie des communes « déficitaires » et devra verser cette année 13805.82€ à GBA.

Le Conseil Municipal approuve le montant de ces sommes fixées par le conseil communautaire.

### **-Aménagement du cœur de village (projet SEMCODA)**

Les dernières séances de travail ont réuni les élus, les représentants de la SEMCODA et la cabinet Berthet. Plusieurs propositions ont été présentées. Celle qui a été retenue lors de la dernière réunion a été présentée à tous les élus.

La SEMCODA va viabiliser son terrain pour y implanter 14 lots. Les parcelles seront vendues à des particuliers ou à un constructeur pour les habitations groupées. Il est prévu un échange de terrain entre la commune et la SEMCODA. Un aménagement de la place communale sera étudié. Les travaux de viabilisation devraient commencer à la fin de l'année prochaine. D'ici là une modification du PLU sera réalisée.

### **-Points sur les commissions**

#### Commission communication :

Le bulletin est presque terminé, il comportera 24 pages.

#### Commission cadre de vie :

Elle s'est réunie le 25 novembre 2021. Elle a fait le point sur l'avancement des différentes actions entreprises comme les rencontres avec les habitants (café-rencontres).

Commission voirie : elle se réunira le 6 janvier 2022 à 20 heures pour examiner le programme de travaux : droits de tirage 48 000€, fonctionnement : enrobé à froid, signalisation...8320€, création d'un plateau ralentisseur (croix Rozier) 63 000€.

### **-Questions diverses**

#### Petite enfance :

La diminution du nombre d'assistantes maternelles a conduit les élus de la Vallée de l'Ain et du Suran à envisager des structures d'accueil (crèches) pour les jeunes enfants de 0 à 3 ans.

Plusieurs réunions se sont tenues cette année. Un courrier a été adressé au président de GBA par les neuf maires des communes concernées. Une réunion s'est tenue au pôle territorial de Ceyzériat le 9 décembre, la prochaine aura lieu le 20 décembre à Simandre.

#### ASHR :

Le club compte cette année, 200 licenciés, ce qui prouve son attractivité qui est à mettre au crédit des responsables dont l'investissement est à souligner.

Or, la grande majorité des licenciés vient des communes environnantes, et la commune de Hautecourt-Romanèche est la seule à supporter l'essentiel des charges de fonctionnement du club. Le maire souhaite un débat sur cette question lors d'un prochain conseil municipal.

Salle paroissiale :

La promesse de vente a été signée avec le Diocèse.

Une convention sera signée avec la paroisse pour la gestion de la chaufferie de l'église.

Un cheminement sera prévu pour permettre une issue de secours.

Plan de défense incendie : (DECI)

Un groupe de travail (Gérard Brevet, Mikael Clément, Christian Fèvre, Marc Rochet) va s'occuper de ce dossier.

Commission Développement durable :

Gérard Brevet fait le compte-rendu du groupe de travail sur les déchets verts. GBA préconise la mise en place dans les communes de plateformes pouvant accueillir 100 m3 de branchages qui seront broyés régulièrement.

Un groupe de travail sera également mis en place. (Jean-Paul Chatard, Jean Luc Chevallier, Mickael Clément, Anne Hélène Desbois, Véronique Maigre-Rolland)

SIEA :

Carine Besançon a assisté à l'assemblée générale du syndicat et propose une rencontre pour présenter les points qui ont été abordés.

Chats errants :

Des courriers ont été reçus en mairie pour signaler ces problèmes. Le maire rappelle que l'association qui a été contactée dans le cadre de la convention passée avec GBA, s'occupe des colonies de chats errants sur le domaine public. Elle procède à leurs captures puis à leur stérilisation avant de les relâcher à l'endroit où ils ont été capturés. Par contre, elle n'intervient pas sur le domaine privé.

SR3A (syndicat de rivière de l'Ain aval et affluents) :

Nathalie Perdrix a assisté à une réunion du syndicat de rivière.

Il a été rappelé : le rôle du délégué (un partage d'informations réciproques entre la SR3A et la commune, un travail de gestion associé sur les milieux aquatiques de la commune, une implication dans toutes les étapes des projets et des programmes menés par le SR3A) et les différentes actions menées (entretien des berges, gestion des bois morts sous des ponts communaux, création de mares, de haies, plan de gestion de ressource en eau, prévention inondation, animations scolaires...)

Un suivi de la situation des cours d'eau lors des périodes estivales sera mis en place courant 2022 grâce à une application sur smartphone (prise de photos sur 127 points à suivre sur 72 communes).

Ce travail de suivi et recueil d'informations a pour objectif :

- de mieux comprendre la situation et le fonctionnement des cours d'eau du territoire ;
- de faire remonter aux services de l'État, lors du comité départemental de l'Eau, un état des lieux précis et actualisé de la situation ;
- de disposer d'une base de données relativement conséquente et qui puisse s'inscrire dans la durée.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 25 janvier 2022 à 20h30.

DECLARATION PREALABLE (dossiers déposés en mairie) :

-N'GUYEN David, 71 rue Joseph Marie Convert, CHALLES

-RIMEY-MEILLE Louis, 99 chemin de la croix Peyrouse, SOIRIAT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Le Maire,  
Marc ROCHET

